

Association GALLECO

Procès-verbal du Conseil des collèges du 17 Décembre 2013 à 19h00

Le Conseil des collèges de l'association Galléco convoqué par mail adressé le 03 décembre 2013, s'est réuni à la Maison de l'économie sociale et solidaire - 15 rue Martenot à Rennes sur l'ordre du jour suivant :

- Temps d'interview sur les ressentis et les motivations de chacun
- Nouvelle attribution Bureau
- Date de validité adhésion et agrément
- Date prochaine AG
- Réponse ACP
- Recrutement service civique et stagiaire
- Date prochaine rencontre

1ère délibération : Le Conseil des Collèges valide le fait que Patricia Gressent, élue suppléante de Marc Meichel au Bureau, devient membre titulaire du Bureau en tant que représentante du Collège des entreprises. Elle reprend les attributions de finances : ouverture compte, paiement des salaires, demande de subvention...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération :

Le conseil des collèges décide que les adhésions réalisées en 2013 sont valables jusqu'à fin décembre 2014. Les cartes d'adhérents 2013 sont donc valables jusqu'au 31 décembre 2014. L'adhésion se fait à l'année et il n'y a pas de prorata. Nous gardons ce même principe pour les agréments.

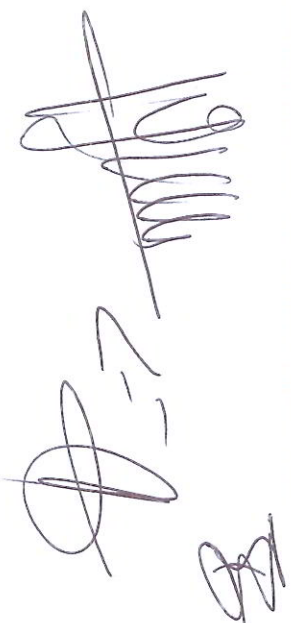
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération :

Le Conseil des Collèges souhaite que la prochaine assemblée générale se fasse en Avril 2014. Concernant l'organisation de l'AG il est proposé que les CLAs puissent travailler sur les orientations stratégiques du projet avant l'AG. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération :

Le conseil des collèges accepte la réponse faite par le conseil général concernant les demandes de l'ACP sur l'exemption d'agrément bancaire. Il demande néanmoins une modification sur l'aspect des paiements des salaires en Gallécos. Il demande également que ce soit dorénavant l'association qui soit en contact direct avec l'ACP et le Conseil Général en copie.



5^{ème} délibération :

Le Conseil des Collèges valide le fait que le Bureau se réunira pour définir les missions à confier au service civique et au stagiaire et organiseront le recrutement avec les salariés.

7^{ème} délibération :

Le conseil des collèges se réunira à nouveau le mardi 11 février à 19h à l'espace Anne de Bretagne.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h12.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des membres du Conseil des collèges.

Signatures

